

M. Philippe Cléris

Correspondant local de la SPPEF (Caen)

20 place Maurice Fouque

14000 Caen

A l'attention de Mme Azoulay, ministre de la Culture

Objet : Disparition (définitive ?) des peintures originales d'André Lagrange (1927) dans le cadre de la rénovation du casino de Trouville.

Caen, le 8 juin 2016

Madame la Ministre,

Au titre de représentant local dans le département du Calvados de la Société protectrice et des paysages de l'esthétique de la France, j'ai été informé par l'intermédiaire de la presse locale de la situation critique dans laquelle se trouvent des éléments importants et de grande qualité du patrimoine architectural et esthétique de la station balnéaire de Trouville :

Une pétition de citoyens alarmés par la triste perspective de la disparition de l'un des derniers théâtres à l'italienne, œuvre d'Alexandre Durville (1910) encore en place dans l'un des casinos de notre littoral, au profit d'une opération immobilière d'extension hôtelière menée par le groupe Cofinance, a enfin réussi à trouver en haut lieu un écho favorable. Je me réjouis donc que Jack Lang se penche sur ce dossier lancinant puisque ce joyau d'architecture, désormais directement menacé par les opérations du bailleur à construire choisi par la municipalité de Trouville, faisait l'objet depuis des années d'une instruction pour une protection au titre des Monuments Historiques par les services de la DRAC concernée.

On notera, cependant, que dans la station balnéaire voisine de Deauville, des choix municipaux plus pertinents en matière de protection et de valorisation du patrimoine artistique auront pu être faits : le théâtre du casino de Deauville récemment restauré est une vraie merveille...

Mais il y a, hélas, peut-être plus inquiétant...

M. Bernard Toulhier, conservateur honoraire du patrimoine et commissaire général d'une grande exposition prochainement organisée à la cité de l'architecture de Paris sur le thème de l'architecture et de l'esthétique des bains de mer (« *Tous à la plage, les villes balnéaires du XVIIIe siècle à nos jours* », octobre 2016) m'a récemment contacté pour m'alerter de la disparition de deux toiles peintes marouflées de grande dimension signées d'André Lagrange et datées de 1927 qui ornaient l'ancienne salle de baccara du casino de Trouville.

Monsieur Toulhier, tout à son désir de montrer à Paris ces deux superbes panneaux, magnifiques témoins du style raffiné et épuré de l'Art déco, a plusieurs fois tenté de contacter Monsieur Christian Cardon, le maire de Trouville, pour obtenir le prêt temporaire de ces œuvres : en vain car, manifestement, ces deux toiles marouflées ont disparu corps et bien et nous sommes en droit de savoir ce que ces deux peintures originales de grande qualité sont devenues car, dans le cadre de la rénovation des intérieurs du casino de Trouville pour sa transformation en hôtel de luxe, l'architecte designer Jean-Philippe Nuel a pu retravailler des reproductions forcément réalisées à partir des

peintures originales photographiées sinon numérisées pour orner les chambres. Le nouvel établissement des « cures marines » de Trouville a ouvert ses portes au printemps 2015.

De plus, on apprend à la lecture de l'hebdomadaire Le Pays d'Auge (17 mai 2016) que le conseil municipal de Trouville avait voté en 2013 un avenant au contrat de bail à construire signé avec le groupe Cofinance stipulant l'obligation pour le preneur de conserver « les fresques (sic) de la salle des congrès », c'est-à-dire, l'ancienne salle de baccara du casino.

Outre le fait que dans cet avenant une paire de toiles peintes marouflées deviennent des fresques, on constatera surtout que ces décors originaux ont disparu du lieu où ils pouvaient être conservés sachant que des reproductions partielles et éclatées en divers lieux après numérisation ne saurait, en droit, équivaloir une conservation et une restauration des oeuvres originales : manifestement, les stipulations de cet avenant n'ont pas été respectées et le devoir de la municipalité de Trouville serait de poursuivre en justice le groupe Cofinance d'autant plus que les fameuses « fresques », à en croire le maire de Trouville lui-même, auraient été détruites !

D'après Monsieur Cardon, la mauvaise qualité des peintures n'aurait pas permis de les enlever pour les conserver. « Elles ont donc été numérisées et certains morceaux ont été reproduits dans les chambres » aurait-il déclaré à la journaliste du Pays d'Auge.

Etait-ce vraiment le cas ? Le maire de Trouville connaît bien son sujet puisqu'il avait préfacé en 1992 un livre de Maurice Culot consacré à l'art balnéaire, livre illustré d'une reproduction d'un détail de l'une des toiles peintes par André Lagrange : Monsieur Cardon ne saurait donc confondre une toile marouflée avec une fresque d'autant que la première peut être bien plus facilement enlevée que la seconde.

Enfin, en attendant que Monsieur le maire de Trouville veuille bien nous apporter les preuves irréfutables que ces œuvres magistrales ont été malheureusement détruites ou qu'elles sont, par bonheur, en lieu sûr et entre de bonnes mains afin d'être restaurées, il menace d'attaquer en justice tout contradicteur sur ce sujet sensible tout en refusant avec obstination de dire si ces peintures ont été détruites ou non. Tout juste aura-t-on pu savoir de la bouche du maire lors du dernier conseil municipal en date du 27 mai 2016 que des coups de ballons de basket auraient endommagé définitivement les peintures dans une salle laissée à l'abandon !

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de m'en remettre à l'autorité de l'Etat pour savoir précisément ce que sont réellement devenues les magnifiques toiles peintes en 1927 par André Lagrange pour le casino de Trouville.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

M. Philippe CLERIS

Délégué SPPEF pour le Calvados, à Caen.